

## DEPARTEMENT DU LOT

## MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20231204-42-DE  
Reçu le 12/12/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Marc GASTAL, Maire de la commune.

- ❖ **DATE DE CONVOCATION : 27 novembre 2023**
- ❖ **Etaient présents :** GASTAL Gwladys, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, SOULAYRES Mathieu, BOMPA Philippe, DESPRATS Patricia.
- ❖ **Etaient excusés ou absents :** SERIS Daniel, COUDERC Véronique.
- ❖ **Procurations :**
- ❖ **Secrétaire de séance :** GASTAL Gwladys

**Objet : Délibération portant sur la cession du foncier situé rue de la forge sur la commune de Parnac à Lot Habitat ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441 alinéa 35 et R441-5.

Considérant qu'en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie financière, une Commune ou un établissement public de coopération intercommunale peut contracter des obligations de réservation pour les logements appartenant à des Offices Publics de l'Habitat, lors d'une mise en location initiale ou ultérieure.

Considérant que le total des logements réservés aux collectivités territoriales, aux établissements publics les groupant et aux chambres de commerce et d'industrie en contrepartie de l'octroi de la garantie financière des apports de terrains ne peut globalement représenter plus de 20 % des logements de chaque programme.

Considérant l'intérêt pour la Commune de faire construire des logements sociaux, le projet prévoit la construction de 7 logements locatifs sociaux et 2 logements supplémentaires en option sous réserve d'une servitude d'accès.

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Parnac a acquis le la ou les parcelles cadastrées B 1422 ET B 297 rue de la forge à lieudit camp de Jacques pour un montant de 92 220 €.

**AR Prefecture**

046-214602146-20231204-42-DE  
Reçu le 12/12/2023

La Commune souhaiterait céder les parcelles cadastrées B 1422 ET B 297 telle que définie sur le plan de bornage pour une surface totale de 4 761 m<sup>2</sup> à Lot Habitat dans l'objectif de faire construire des logements à vocation sociale. La valeur proratisée de chaque lot est donc de 13 174 euros. Cette cession (à l'euro symbolique) vaut subvention d'investissement pour la commune de PARNAC au projet de logements locatifs sociaux de l'opération « résidence les cerisiers » au profit de Lot Habitat. En contrepartie de la cession (à l'euro symbolique) de ce terrain, la Commune disposera d'un droit de réservation sur 20 % les logements construits. Les modalités de réservation seront précisées dans une convention entre la commune et le bailleur Lot Habitat.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'opération, dès achèvement de la construction, Lot Habitat rétrocèdera la voirie, etc. selon ce que le plan de géomètre aura formalisé.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver la cession du foncier de 4761 m<sup>2</sup> situé à rue de la forge à lieudit camp de Jacques repris au cadastre sous les numéros 1422 ET 297 partie de la section B à l'euro symbolique, en vue d'y réaliser l'opération à vocation sociale de Lot Habitat ;
- D'approuver en contrepartie la réservation de 20% des logements construits par Lot Habitat en contrepartie de cet apport de terrains,
- D'autoriser le Maire à exécuter la présente délibération et de signer tout acte s'y rapportant

### **Annexe : plan des parcelles**

Votes :

POUR :

Contre :

Abstention :

Décision adoptée

Marc GASTAL,  
Le maire,

Gwladys GASTAL,  
Le secrétaire de séance,